



Avis de la Municipalité

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 20 février 2019, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur René Piller, a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°01/19 concernant le rachat à l'association pour le Foyer de Saint-Sulpice du droit de superficie incluant le bâtiment du Foyer paroissial budget communal ;

Le Secrétaire :

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a surname, positioned above the printed name N. Ray.

N. Ray

Saint-Sulpice, le 21 février 2019